Zeitschrift: Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne

Herausgeber: Société Oeconomique de Berne

Band: 6 (1765)

Heft: 2

Artikel: Préface

Autor: Mniszech

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382625

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRÉFACE.

LA perfection de l'agriculture, qui doit faire le prémier objet de la législation, conſiſte à procurer la plus grande quantité poſſible des matiéres propres à ſatisfaire les beſoins des hommes; beſoins réels & phyſiques, auxquels ils ſont aſſujettis, ou beſoins d'opinion, que la commodité a inventé & que l'induſtrie fournit. Les arts & les manufactures mettent en œuvre, préparent, ou donnent une certaine forme à ces matiéres. C'eſt par le commerce que les divers habitans de la terre ſe communiquent réciproquement ces choſes. Il eſt donc très évident que l'agriculture perfectionnée eſt la baſe de toute ſorte d'induſtrie, comme elle eſt le vrai moïen pour augmenter la population. Châque païs bien cultivé a toujours autant de citoïens qu'il en peut nourrir & occuper, ſi l'adminiſtration n'y met pas quelques obſtacles. Il réſulte de ces réfléxions que ſi l'agriculture mérite le prémier rang dans

un

un corps politique, entre les occupations des habitans, ce doit être auſſi le prémier objet de l'attention du légiſlateur, qui cherche à procurer à l'Etat, la plus grande force réelle & relative, dont il eſt capable. On ne pouvoit donc propoſer de qu ſtion plus importante dans une ſociété, formée pour encourager l'agriculture, les arts & le commerce, que celle dont Monſieur le Comte de MNISZECH a fait choix, *quel devroit être l'eſprit de la légiſlation pour favoriſer l'agriculture, & rélativement à ce prémier objet la population, les arts, les métiers & le commerce?*

Vingt & cinq piéces ont été ad eſſées à la Société ſur cette matiére, en François ou en Allemand. Une ſeule à été couronnée à cauſe de ſa préciſion & de l'étenduë de ſes vuës. Elle eſt de M. J. BERTRAND Paſteur à Orbe, membre honoraire de la ſociété, dont il à déja enrichi le recueil par divers mémoires que le public a reçus avec empreſſement, & qui à déja remporté trois prix dans la même ſociété.

Le ſecond mémoire a balancé les ſuffrages de la compagnie, par les détails judicieux & inſtructifs qu'il renferme; enfin il a été

jugé

jugé digne de l'*acceſſit*. L'auteur a été en même tems honoré d'une médaille, qui eſt un témoignage du prix que l'on met à ſon travail. M. le miniſtre BENJAMIN CARRARD d'Orbe en eſt l'auteur. La Société lui doit déja un excellent mémoire ſur l'uſage des tables météorologiques par raport à l'agriculture, qui renferme des vuës nouvelles & très utiles.

Un troiſiéme mémoire a paru mériter auſſi l'attention du public. Il eſt d'un magiſtrat, dont le zèle pour le bien public eſt ſi connu, qui a enrichi pluſieurs fois nos recueils & qui dans tous ſes écrits montre ſon goût, ſon zèle, & ſes talens, je veux parler de M. SEIGNEUX DE CORREVONT, bourſier de la ville de Lauſanne, & l'un des préſidens de la ſociété œconomique établie dans cette ville.

Un quatriéme mémoire enfin, a été trouvé digne de paroître avec ceux-là; il eſt propre particuliérement à inſtruire les habitans du païs. Il eſt de M. PAGAN conſeiller à Nidau, ſécrétaire de la ſociété correſpondante de Nidau & membre honoraire de la ſociété de Berne.

Nous ſommes aſſûrés que ces quatre

piéces, qui forment cette collection, ſeront reçuës avec plaiſir de tous ceux qui aiment à s'inſtruire, ou à ſe rapeller dans un ordre ſyſtématique les vérités qu'ils connoiſſent. Nous avons ainſi couronné ſuivant l'uſage une piéce, & nous avons cru devoir une ſorte *d'acceſſit* à trois autres, où nous avons trouvé le plus de lumiéres ſur la queſtion propoſée.

Pluſieurs autres mémoires renferment encore des choſes intereſſantes, des vérités eſſentielles, des réfléxions utiles, que nous voudrions pouvoir extraire, en marquant par cette attention notre reconnoiſſance aux auteurs. Mais d'un côté la plupart de ces obſervations ſe trouvent déja à peu près exprimées dans les traités que nous publions; de l'autre nous craindrions par la longueur d'une préface, d'arrêter trop longtems nos lecteurs impatiens.

Nous nous bornerons donc à tracer une légére eſquiſſe de quelques-unes de ces piéces, & à en extraire quelques réfléxions qui nous ont ſemblé dignes d'une attention plus particuliére.

I. *Mémoire*, *Incedam.* &c.

Si nous n'avions pas craint de groſſir trop ce volume nous aurions publié en entier l'eſſai avec cette épigraphe, *Incedam ſuper ignes ſuppoſitos cineri doloſo.*

C'eſt l'ouvrage d'un homme de génie, qui n'a pas voulu ſans doûte s'aſtreindre à traiter métodiquement ſon ſujet : ſa marche eſt libre, mais toujours élevée.

D'abord l'auteur, qui penſe & écrit avec force en ſuivant la chaine de ſes propres idées, fait voir que l'agriculture eſt le fondement de la ſociété civile, comme elle en a été le prémier lien ; qu'à ſon exiſtence fut attachée celle de la législation chés tous les peuples policés. A cette occaſion, il montre l'origine des nations & de leurs loix, les émigrations des peuples & la population ſucceſſive des diverſes parties de la terre.

Il cherche en même tems à établir ces deux propoſition : l'une que tous les païs, au Nord-Oueſt de l'Italie, ne furent dans une pleine population, que depuis l'invaſion des Cimbres & des Teutons, environ un ſiécle avant l'Ere Chrêtienne. N'eſt-ce pas reculer bien tard des établiſſemens

que tant de raiſons obligeoient à faire plûtôt, & l'hiſtoire ne contredit-elle point cette aſſertion? L'autre, c'eſt que ces peuples pérégrinans n'avoient vraiſemblablement alors que peu ou point d'idées de la culture des terres.

Après ces digreſſions, deſtinées à établir que la législation & l'agriculture ſont dans une liaiſon ſi intime, que l'une ne ſauroit ſubſiſter ſans l'autre, l'anonime fait ſentir que la queſtion du perfectionement de l'agriculture par la législation eſt une grande queſtion d'Etat qui embraſſe toute l'adminiſtration dans ſes vuës générales, combinées avec les plus petits détails.

L'auteur regarde d'abord la *propriété* bien aſſûrée, comme le prémier & le principal encouragement pour l'agriculture. Tout gouvernement arbitraire, contraire en ſoi à la nature, oppoſé aux droits primitifs & inaliénables des humains, détruit l'induſtrie, entrave l'agriculture, étouffe la population.

„ La marche du deſpotiſme, dit-il, „ traîne après ſoi tôt ou tard la deſtruction „ non ſeulement de l'agriculture, mais de „ l'Etat. Quel que ſoit le motif de ce deſpo„ tiſme, ſoit un génie conquérant, ſoit

„ un

» un eſprit de luxe, d'orgueil ou de diſſi-
» pation, ſoit un bigotiſme réligieux, qui
» ſemblable au lierre ſait ſe faire un apui
» de tout ce qu'il peut accrocher, il tend
» toujours à la dépopulation & à la ruïne
» de l'agriculture. Pour s'en convaincre
» il n'y a qu'à ouvrir les faſtes de l'hiſtoi-
» re ancienne & moderne ".

La *liberté civile* & la *liberté réligieuſe* paroiſſent encore au ſage écrivain, des moïens néceſſaires pour ſoûtenir l'agriculture & la population. L'eſprit du Chriſtianiſme c'eſt la charité, comme la tolérance envers les errans en eſt la pratique. L'auteur fait voir combien la tolérance a augmenté l'agriculture en Angleterre & la population en Hollande, combien l'intolérance à dépeuplé l'Eſpagne & la France.

Il voudroit enſuite faire des *Juifs tolérés*, des laboureurs & des fermiers, au lieu de les laiſſer maîtres du commerce comme ils le ſont en divers lieux.

Il trouve que les *maîtriſes*, étouffant la concurrence mettent des entraves à l'induſtrie, & que les *foires* font ſouvent plus de mal aux citoïens, qu'elles n'aportent de profit aux commerçans.

Ses réfléxions ſur *l'expatriation* des Suiſſes ſont vraïes & judicieuſes, mais les remédes qu'il propoſe, renfermant quelque contrainte, nous paroiſſent peu propres à produire un bon effet.

La *protection* eſt le troiſiéme bienfait que l'agriculture & l'induſtrie ont à attendre du gouvernement, ce qui renferme des *atentions* ſoûtenuës, des *récompenſes* ou des bénéficences bien dirigées & des *encouragemens* perpétuels. Il y a ſur tous ces articles des détails intéreſſans, que nous voudrions pouvoir tranſcrire. Il ſouhaiteroit en particulier que les *décimateurs* fiſſent des ſacrifices pour rétablir les charruës, quand elles diminuent, & il prouve très bien que les décimateurs placeroient leur argent à un intérêt très aſſûré.

Il importe au Souverain de ſoûtenir ſa *monnoïe* ſans altération & à une valeur fixe; c'eſt ce que l'auteur établit très bien en expoſant au long ſes idées ſur cette matiére. Il prouve de même qu'un Etat ne doit battre du billon ou du bas-aloi, qu'en proportion de la néceſſité abſoluë & rien au delà; enfin qu'il doit taxer les eſpéces étrangéres au plus bas prix qu'elles puiſſent avoir.

La

La néceſſité du *commerce intérieur des bleds* eſt ici établie par des raiſons ſolides, & leur exportation doit être encouragée pour ſoûtenir l'agriculture.

L'auteur propoſe après cela divers moïens pour mettre en *honneur l'agriculture.* Les eſſenſiels ſe trouvent dans les mémoires que nous publions.

Je trouve enfin, ſur les manufactures une réfléxion très juſte; c'eſt que ſi elles ne nuiſent pas à la population, elles la déplacent fort ſouvent, & par là elles font quelquefois du tort à l'agriculture. En peuplant trop les villes, elles dépeuplent néceſſairement les campagnes. Autant qu'il eſt poſſible, il faut repouſſer les ouvrages des manufactures dans les villages & retenir dans les villes le débit de ces marchandiſes ouvrées dans la campagne, durant les ſaiſons mortes.

II. Mémoire, Commodum &c.

Le diſcours avec ce mot de Ciceron *commodum & felicitas populi prima omnium legum*, renferme de très bonnes idées.

L'auteur voudroit qu'on ramenât les hom-

mes le plus qu'il ſeroit poſſible à l'égalité dans les fortunes, & à la ſimplicité dans les mœurs. Il regarde le luxe comme détruiſant de plus d'une maniére l'agriculture. Il en dégoute les uns, les autres en rougiſſent, pluſieurs l'abandonnent pour ſortir de leur état, & d'autres pour travailler à des arts que le luxe a enfanté. Remettre l'agriculture en honeur ſeroit ſelon cet anonime le moïen le plus ſûr de repeupler les campagnes, d'encourager ſes travaux, & d'exciter l'émulation.

C'eſt encore en ralumant l'amour de la patrie affoibli ou éteint, qu'il voudroit réveiller l'induſtrie, peupler les Etats, & attacher les citoïens à l'héritage paternel. Il n'eſt point de Souverain qui ne puiſſe inſpirer cet amour dans le cœur de tous ſes ſujêts.

Dans châque diſtrict il conviendroit encore d'y attirer & d'y attacher de bons chirurgiens des hommes bien inſtruits dans l'art vétérinaire. Pour tout cela il faut des encouragemens & des récompenſes.

Aider les familles nombreuſes par des ſecours, fournir à l'éducation des enfans trouvés, & à ceux des pauvres, éloigner la

la miſère; augmenter par tout les fourages & les troupeaux, encourager les défrichemens par toutes ſortes de faveurs, ce ſont des moïens d'augmenter en même tems & la population & la culture.

L'auteur recommande beaucoup l'uſage de la chaux & de la marne pour fertiliſer les terres arides; les plantations d'arbres & de légumes, pour les terreins humides; & l'arroſement pour les collines & les lieux, où la nature bien-faiſante a préparé des ruiſſeaux. Plus vous ferés produire à la terre, plus vous la peuplerés.

Il eſt peu ou point de champs, ſelon cet auteur, qui ne puiſſe produire tous les ans une abondante récolte en bleds, pourvû qu'il ſoit ſuffiſamment engraiſſé, & bien labouré. Pour cela il ne faut que du fumier, des beſtiaux, aſſés de fourages pour les nourrir, & des hommes pour le travail. Avec l'augmentation des ſubſiſtances, la population croîtra néceſſairement & avec cette population, l'induſtrie & le commerce. L'Angleterre & la Hollande en fourniſſent la preuve.

Le gouvernement républiquain qui ſuppoſe l'égalité de fait ou d'opinion ſi avantageuſe

geuſe au bien commun, eſt plus favorable qu'aucun autre à la liberté, qui donne l'eſſort au commerce. Il faut donc bien ſe garder de détruire cette opinion flatteuſe d'une ſorte d'égalité.

Ce ſont les productions de la terre, les matiéres que l'on en tire, qui ſont travaillées & exportées, qui forment la ſource des richeſſes les plus abondantes & les plus ſolides. L'auteur prétend que deux millions d'hommes peuvent faire naître par la culture des terres, la valeur d'un milliard en productions; au lieu que trois millions d'hommes ne produiront que ſept cent millions en marchandiſes de main d'œuvre. Par là même, dans un païs, où l'on cultive bien la terre, les habitans pourroient être à proportion plus riches & en moindre nombre, eû égard à ces richeſſes, que dans un autre païs, où les hommes ſeroient occupés aux fabriques, & aux manufactures. Ainſi le commerce fondamental d'un païs, eſt celui des denrées de ſon crû. Il eſt d'autant plus précieux qu'il appartient en propriété à l'Etat, au lieu que celui des marchandiſes de main d'œuvre & de luxe ne tient point au ſol, à moins que

que les matiéres prémiéres ne croiſſent dans le païs ; il peut d'ailleurs aiſément être envahi par d'autres nations ; il n'eſt que précaire, & ne peut convenir qu'en ſuplément à un Etat, qui a un grand territoire à cultiver, & qui eſt ſitué avantageuſément pour jouïr d'un grand commerce d'exportation des denrées de ſon crû. L'emploi par conſéquent des hommes aux manufactures, qui mettent en œuvre les matiéres ou les productions du païs, eſt bien plus avantageux à l'Etat, que l'emploi des hommes, qui travaillent des matiéres étrangéres.

III. Mémoire, Terram &c.

L'écrivain du mémoire, qui a pour déviſe ce paſſage du Pſalmiſte, *Terram autem dedit filiis hominum*, commence par l'hiſtoire & l'éloge de l'agriculture.

Il veut auſſi que le légiſlateur l'encourage par des marques d'honneur, par des témoignages perpétuels de conſidération, par des récompenſes, & par des ſacrifices, dont l'Etat rétirera toujours tôt ou tard le profit. Il prétend encore qu'il faut emploïer les reproches, les répréhenſions & les

les châtimens qui ſeront ordonnés contre les cultivateurs négligens.

La modération des impots & la maniére de les éxiger ſont outre cela des moïens d'encouragemens, que l'auteur dévéloppe avec force: tout ce qu'il dit ſe rapporte particuliérement à la France.

En accordant des éxemptions & des priviléges aux défrichemens, on perfectionera certainement l'agriculture en tout païs. Les détails où l'auteur entre ici regardent encore la France.

Il ſouhaiteroit que les loix fuſſent favorables aux laboureurs, qui doivent aux rentiers, & qu'il y eût des *conféderations générales* pour ſoulager les païſans expoſés à des malheurs, comme ceux dont la récolte eſt enlevée par des accidens, par des inondations &c.

C'eſt dans les villes qu'il veut que l'on enrôle des ſoldats, il éxige que l'on reſpecte toujours les enfans & les domeſtiques des laboureurs & des vignerons. Les laquais & cette foule de domeſtiques qui peuplent & corrompent les villes, lui paroiſſent une reſſource perpétuelle pour la milice & les enrollemens.

Ses

Ses réfléxions ſur la population, les arts, les manufactures & le commerce n'offrent rien qui ne ſe trouve développé dans les mémoires que nous publions.

IV. Mémoire, Et renovatis. &c.

Le mémoire avec l'épigraphe, *Et renovatis faciem terræ*, paroit écrit par un compatriote bien inſtruit de l'Etat de la Suiſſe.

Il réduit principalement ſes obſervations à enlever les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès & à la perfection de l'agriculture en Suiſſe, réglemens, droits, loix, dont l'origine gothique met ſelon lui des bornes à la propriété, à l'uſage, ou à la bonne culture des terres.

» Pour encourager, dit-il, l'agriculture, » la législation devroit non ſeulement prendre garde de ne rien ordonner, ni entreprendre, qui en puiſſe géner ou retarder les progrès, mais encore ſaiſir avec empreſſement tout ce qui eſt capable de » la favoriſer, en perfectionant un art auſſi » intéreſſant pour ceux qui commandent, » que pour ceux qui obéiſſent; un art » qui eſt la vraïe ſource de la population

» &

„ & par conſéquent de la grandeur & de
„ la force des Etats. Auſſi eſt-il certain que
„ toutes les loix qui favoriſent l'agricultu-
„ re, favoriſent la nation, & que toutes
„ celles qui ſont contraires à ce prémier
„ objet tendent viſiblement à la deſtruction
„ d'un peuple. C'eſt-là la vraïe pierre de
„ touche ſur laquelle on peut eſſaïer les
„ loix, pour connoître ſi elles ſeront avan-
„ tageuſes ou déſavantageuſes".

Détruire les reſtes du gouvernement féodal, c'eſt par où l'écrivain judicieux voudroit commencer. " Il eſt peu de païs,
„ dit-il, en Europe qui n'ait été infeſté
„ de cette barbarie, enfantée à la faveur
„ des ténébres, & qui a produit des loix
„ & des uſages, auſſi contraires à l'huma-
„ nité qu'à la raiſon".

Nous avons lieu de croire que l'auteur eſt un citoïen de la Suiſſe Catholique. Il ne laiſſe pas de mettre au nombre des abus ces *dîmes énormes dont les Moines s'emparent après s'être appropriés, avec les autres Eccléſiaſtiques, l'autorité civile, en ſe prévalant honteuſement de l'ignorance, où ils entretiennent les peuples.*

Tels encore, ajoûte-t-il, ces droits ſeigneuriaux

gneuriaux trop onéreux, qui ont une ſource encore plus tirannique, & qui ſont auſſi contraires aux progrès de l'agriculture, qu'à la liberté helvétique.

Il voudroit qu'on reſtreignît les droits des décimateurs ſur les améliorations; que la dîme enlevée en nature ne pût être tranſportée hors du diſtrict, que les Seigneurs ne puſſent chaſſer qu'après les récoltes &c. qu'il fût permis à châcun de deſſécher des marais à ſon profit, de chercher & de mettre à profit les eaux d'arroſement &c.

Il prétend que pour aucune dette, on ne devroit permettre de ſaiſir les beſtiaux, ou les inſtrumens des laboureurs.

La liberté perpétuelle du commerce des grains lui paroit auſſi néceſſaire à l'encouragement de l'agriculture.

Favoriſer la réunion des terres trop morcellées lui ſemble encore indiſpenſable.

Le partage des communes, l'abolition des ſoles, & du parcours, la cloture des fonds de terre ſont outre celà à ſes yeux des arrangemens de toute néceſſité &c.

Après avoir ainſi enlevé divers obſtacles, il recherche les moïens qui peuvent perfectioner la culture.

Pour

Pour cet effet il déſire l'établiſſement des écoles d'agriculture à la campagne, & que les enfans reçoivent des inſtructions ſages & bien dirigées de bonne heure.

Dans la même vuë, il déſire qu'on s'occupe des moïens de marquer & d'attacher de la conſidération aux travaux de la campagne. On honore, dit-il, le métier deſtructif des armes & on avilit l'art nourricier des hommes. Il y a ici un tableau & un parallele aſſés long, entre les militaires & les cultivateurs, qui fait juger que l'auteur n'eſt pas prévenu en faveur du ſervice des Suiſſes dans les troupes des Princes étrangers.

En multipliant les productions de la terre, on augmentera les mariages & la population, on diminuera le luxe, on entretiendra les mœurs & la ſanté des citoïens. Cette population ſera la mére féconde des arts, des manufactures, de l'induſtrie, & du commerce. La prémiére manufacture c'eſt l'agriculture; la ſeconde celle qui prépare les matiéres prémiéres du païs. Tout doit tendre là.

Il régne dans tout ce mémoire un patriotiſme & un amour de l'humanité, qui fait

fait bien autant d'honeur au cœur de l'écrivain, que ſes remarques ſolides en font à ſon jugement.

V. Mémoire. Eſurientes &c.

Le mémoire avec la diviſe, *Eſurientes implevit bonis*, part de la plume d'un étranger à la Suiſſe & vraiſemblablement d'un François, puiſqu'il combat avec force des abus, qui n'ont lieu que dans ce roïaume.

D'abord cet écrivain ſage fait ſentir combien il eſt injuſte & funeſte d'avilir la claſſe la plus nombreuſe & la plus utile des hommes. Il n'eſt point d'ordre d'hommes qui ne puiſſe être conduit par l'honeur. Jamais le laboureur ne cherchera à ſortir de ſon état, s'il lui attire de la conſidération; ſon amour propre le portera plûtôt à chercher à s'y diſtinguer. Si vous le mettés dans l'aviliſſement, vous affaiſſés ſes facultés, ou vous le forcés à abandonner cet état, s'il le peut. Accordés des diſtinctions au cultivateur, vous l'attacherés à la glébe & à la patrie; ils agira en homme & penſera en citoïen.

Les grandes terres ſont toujours mal

cultivées ; diviſés les & vous occuperés plus d'hommes, vous augmenterés la population, avec les productions de cette terre mieux travaillée par des mains libres & courageuſes.

Plus il y aura d'égalité, plus auſſi les ſentimens d'honeur & d'émulation ſe répandront & ſe ſoûtiendront parmi les citoïens, & l'Etat recevra avec plus de facilité des impoſitions qui ſeront moins onéreuſes, parce qu'elles ſeront établies ſur les conſommations volontaires. On pourra diminuer les charges & mieux régler les perceptions, afin d'encourager les améliorations & les défrichemens.

Un cadaſtre équitable peut ſeul mettre en état de corriger les abus ſi multipliés dans la maniére de recevoir les contributions.

Le cultivateur réveillé de ſon engourdiſſement & aſſûré contre la crainte des ſurcharges, ranimera ſon induſtrie, cultivera des lins, des chanvres, qui fourniront la matiére aux manufactures; il emploïera à des occupations honêtes & utiles le tems qu'il paſſe triſtement à déplorer ſa miſére.

La liberté du commerce des grains & des denrées dans l'intérieur, & la liberté de

de l'exportation répandront par tout la vie & exciteront l'induſtrie, chés un peuple ſoulagé.

L'auteur prétend qu'il ne ſauroit y avoir trop de vignes dans un païs, & que l'exploitation des mines, excepté celles de fer, eſt plus nuiſible qu'avantageuſe; propoſitions qui ſemblent demander bien plus d'exceptions qu'il n'en fait.

Il prouve plus aiſément que les baux à termes courts ſont déſavantageux, que les corvées entrainent beaucoup d'abus, que les partages des communes ſeroient très utiles, mais que les grands défrichemens ne peuvent être entrepris que par l'Etat; que les rentes viagéres, à charge au Souverain, ſont contraires à la population & aux progrès des arts & des manufactures; que la ſuppreſſion de la mendicité, l'éducation des orphelins & des enfans trouvés, la fondation & la bonne adminiſtration des hôpitaux & des maiſons de travail, la diminution des célibataires, demandent tous les ſoins d'un bon gouvernement. &c.

VI. *Mémoire*, D. R.

Le petit mémoire marqué des lettres D. R. eſt écrit dans le païs de Vaud & ſe borne à marquer quelques abus, qui arrêtent principalement, ſelon l'auteur, les progrès d'une bonne culture.

Cet écrivain, qui eſt cultivateur, ſe plaint que les limites des poſſeſſions ne ſont ni ſolidement poſées, ni aſſés reſpectées; que les chemins & les ſentiers ſont trop multipliés; que les chemins néceſſaires ſont en mauvais état; que l'on met trop d'obſtacles aux clotures de terre, & que la finance à païer pour cela eſt trop forte. Il prétend qu'une abolition générale des pâtures mutuelles ou du parcours ſeroit équitable, & un avantage réciproque; que perſonne ne devroit païer pour cette éxemption, qui deviendroit commune. Il voudroit pour rémédier à la diſette des ouvriers, que châcun pût en appeller du dehors, & que les communautés ne fuſſent point en droit de refuſer l'habitation. Enfin, il ſouhaiteroit un partage des communes, ou une adminiſtration plus ſage de ces immenſes terreins ſans culture, & une police uniforme

me & éxacte pour les bois des diverſes eſpèces. &c.

VII. *Mémoire, Quid non &c.*

Quid non mortalia pectora cogis. C'eſt la diviſe d'un mémoire, qui renferme des réfléxions importantes, rangées ſous deux chefs généraux; *encouragemens* pour l'agriculture, & *raports* de l'agriculture avec la population, les arts, les manufactures & le commerce.

Sur le prémier point, l'auteur penſe que les loix ſomptuaires, qui tendroient à prévenir, ou à réprimer le luxe, à corriger la moleſſe, à encourager par là même le mariage; que les loix qui diminueroient les ſurcharges des laboureurs, qui les ſoulageroient dans leurs dettes, en déterminant l'intérêt éxigible en juſtice, au deux & demi pour cent, que les loix enfin, qui donneroient des prérogatives honorables aux laboureurs, ſeroient les moïens les plus propres à faire fleurir l'agriculture.

Dans le ſecond point, l'écrivain dit que l'agriculture perfectionnée produira la population, comme l'augmentation du peuple

perfectionera la culture. Quant aux arts, les uns ſont néceſſaires ; mais il en eſt de pernicieux ; ceux qui ſe rapportent au luxe, & qui ne ſervent qu'à introduire la moleſſe & à nourrir l'orgueil. Certains arts devroient être réſervés pour ceux qui ſont boiteux, ou incapables de ſe livrer aux travaux de la campagne. Les manufactures ſeront utiles à proportion qu'elles mettront en œuvre les matiéres du cru du païs, qu'elles ne détourneront point le païſan de la culture & ne l'occuperont que durant les ſaiſons mortes, qu'elles attireront dans le lieu de nouveaux habitans. Le commerce ſera avantageux s'il exporte les denrées & les productions naturelles, ou les matiéres ouvrées du païs. Souvent le commerce produit de grands maux, en introduiſant une trop grande inégalité, qui traine à ſa ſuite la corruption des mœurs, la cupidité, l'envie, les émigrations. &c.

Cet auteur eſt un Suiſſe ſenſé, qui paroit très bien intentionné pour le bien de ſa patrie.

VIII. *Mémoire, Nihil &c.*

Nous en diſons autant ſur le mémoire qui a pour diviſe ; *Nihil uberius, nil melius, nihil dulcius, nihil homine libero dignius agriculturâ.*

Cette piéce eſt remplie de réfléxions ſages & chrêtiennes, mais l'écrivain n'offre que des idées générales, & aucun moïen qui ne ſe trouve déja préſenté, dans celles que l'on a déja pu lire, ou que l'on lira dans ce volume.

IX. *Mêmoire, Ut videat* &c.

Nous avons porté le même jugement de la piéce qui a pour épigraphe ; *Ut videat ſi eſt intelligens, aut requirens Deum.*

L'auteur plein de zèle, ſemble outrer les maux, éxagérer les abus, apercevoir trop vivement des inconvéniens inſéparables de l'adminiſtration des hommes, qui nulle part ne ſont parfaits.

Nous avons encore ſur le bureau ſix ou ſept autres piéces écrites en François, moins conſidérables par leur étenduë que celles, dont nous venons de parler, où ſe retrou-

vent la plu-part des mêmes réfléxions gégérales. L'accord de tant d'idées, qui ſe ſont préſentées à tant de bons eſprits, qui ne ſe ſont point communiqués, eſt ſans contredit un préjugé bien favorable pour leur vérité & leur importance. Nous ne nous arrêterons point à en faire des extraits, pour éviter les répétitions. Nous nous contenterons de les conſerver dans le dépot de la Société avec les autres, comme des monumens de la complaiſance de ces auteurs, & des preuves de la ſageſſe de leurs vuës, ou de la droiture de leurs intentions.

Il nous eſt parvenu auſſi des mémoires Allemands, mais en moindre nombre: il y en a ſix qui ſeront conſervés dans notre dépot, outre celui de Monſieur PAGAN qui ſera imprimé.

X. *Mémoire, Reviens &c.*

Une ſentence de Guellerts ſert de diviſe a une de ces piéces: *Reviens âge heureux, ſiécle d'or de nos péres: la vérité, la juſtice, la bonne foi, l'amour de nos ſemblables étoient alors eſtimés des ſages humains!*

L'auteur de cette piéce écrit avec beaucoup

coup de méthode, mais il traite ſon ſujet plus en moraliſte qu'en politique; & dans ce point de vuë, elle eſt remplie de très bonnes idées.

La prémiére & la ſeconde partie expoſent les obſtacles à l'agriculture, & les moïens de les lever. Ce ſujet a été diſcuté à fond dans les prémiéres parties du récueil de la Société. Aſſûrer la propriété entiére & certaine à tous les cultivateurs, qui jouïſſent d'un terrein; recompenſer & punir avec juſtice & avec équité, ceux qui conſervent, ou qui troublent l'ordre public; favoriſer la réunion des parties éparſes des domaines; attirer des cultivateurs par toutes les facilités poſſibles & une protection conſtante; voila les principaux moïens opposés aux obſtacles que l'auteur indique.

Dans la troiſiéme partie, l'anonime recherche comment les loix peuvent favoriſer l'agriculture. Il réduit tout à la juſtice de ces loix & à l'intégrité des juges. Il peint avec les couleurs les plus fortes les bons & les mauvais juges, & la population augmenteroit conſidérablement dans tous les païs gouvernés par des magiſtrats, où des juges ſages, juſtes & vertueux.

La derniére partie eſt deſtinée à montrer

comment on peut par des loix, encourager la population, les arts & l'induſtrie.

La population intérieure par le mariage, eſt ſans contredit la plus avantageuſe à un Etat, mais la réception des nouveaux habitans étrangers eſt fort utile, & doit être favoriſée par les loix. Pour cela il faut que les étrangers deviennent naturels, qu'ils participent aux avantages des anciens citoïens, & qu'ils s'attachent à leur nouvelle patrie par l'aquiſition des maiſons & des fonds. Il eſt encore néceſſaire qu'ils contribuent à perfectionner, ou à ſoûtenir quelqu'art, quelque métier, ou quelque manufacture convenable au païs.

XIV. Mémoire, Philantropus &c.

Un autre auteur Allemand, qui ſe ſigne, *Philantropus Coſmopolita*, réduit toutes les loix favorables à l'agriculture, à la population & à l'induſtrie à ſix chefs. Aſſûrer la liberté du peuple par des loix juſtes, la propriété des biens par des loix certaines; faire un tableau géométrique du païs, qui en préſente les raports & les productions; maintenir l'exportation libre de toutes les denrées, régler le rang de l'ordre des cultivateurs,

tivateurs, de celui des commerçans, & de celui des artiſans; enfin prendre garde qu'il n'y ait pas trop d'argent dans le commerce.

Il nous eſt parvenu outre cela, trois autres piéces Allemandes, un dialogue, deux lettres, & les obſervations de M. J. L. E. W. Quoi que ces piéces, renferment quelques remarques judicieuſes, rélativement à l'agriculture, à la population, aux manufactures & au commerce, comme elles ne traitent cependant point ni directement ni métodiquement la queſtion propoſée, nous croïons devoir nous diſpenſer d'en faire l'analiſe.

Nous finirons par une remarque, c'eſt que rien n'eſt plus propre à nous faire connoître la diverſité de la marche de l'eſprit humain, dans la recherche & la découverte de la vérité, que de voir ainſi le même ſujet traité ſi différemment, par des génies, qui, poſant preſque tous les mêmes principes, vont à des conſéquences aſſés ſemblables par des routes, qui ne ſe reſſemblent point. C'eſt au lecteur à aprétier maintenant nos intentions, & nos efforts, & à juger du mérite des ouvrages, que nous lui préſentons.

E. BERTRAND.